

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 3

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Date d'affichage :
06 décembre 2023

Avaient donné pouvoir : M. MEUNIER à Mme HOUARD et Mme BUREAU à M. DA ROCHA.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

159/2023 – DECISION MODIFICATIVE N°3

7.1.2 Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

Section d'investissement :

Des ajustements doivent être opérés sur les comptes suivants :

- 35 000 € au compte 2121 pour des plantations d'arbres dans la ville et de haies au camping municipal ;
- 4 500 € au compte 21318 pour la sécurisation du portail d'entrée au Centre de Loisirs ;
- 100 000 € au compte 21318 et – 100 000 € au compte 238 pour les travaux du centre technique municipal, les crédits pour les avances étant maintenant trop élevés ;
- 30 000 € aux comptes 1068 (*dépense*) et 2816 (*recette*) pour la reconstitution des amortissements de biens historiques ;
- 24 696 € au compte 13251 pour la notification d'une subvention de Bourges Plus pour les éclairages en LED au stade Poitrenaux ;
- 12 300 € au compte 1328 pour la notification d'une subvention de la Fédération Nationale de Football pour les éclairages en LED au stade Poitrenaux ;
- 12 954,82 € au compte 13151 pour la notification d'une subvention de Bourges Plus pour l'acquisition de mobilier.

L'emprunt est diminué de 14 950,82 € (compte 1641).

La section d'investissement s'équilibre à 65 000,00 €.

Section de fonctionnement :

Il convient d'inscrire :

- 9 500 € au compte 61521 pour le retrait de la Jussie au canal de Berry ;
- 362 € au compte 6541 et 51 € au compte 6542 pour des créances admises en non-valeur et créances éteintes (413 € prélevés au compte 6817 Dotations aux provisions) ;

En recette, certaines recettes sont supérieures à ce qui était prévu au budget primitif (*école de musique, école de dessin, camping, espaces loisirs, pôle de la porcelaine*), il convient d'ajuster ces lignes.

- Les droits de mutation sont diminués de 23 420 € au compte 73123, la dynamique des transactions immobilières observée en 2022 n'a plus lieu en 2023 ;
- Les revenus des immeubles sont réduits de 11 080 € (Centre André Malraux et Maison de santé).

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 500,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « finances » du 27 novembre 2023 sur la Décision Modificative n°3 telle que présentée.

Le Conseil Municipal approuve, après débat, avec 24 voix « pour » et 2 abstentions (Mme DUFORT et M. FABRE) la Décision Modificative N°3 jointe en annexe.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Décembre / 2023